

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association « Entente des Mauges » dans le cadre de ses statuts. Il est consultable par l'ensemble des membres lors de leur adhésion.

L'adhésion à l'Entente des Mauges est un engagement réciproque entre l'association et ses adhérents. Il ne s'agit pas d'un rapport prestataire/client avec les licenciés. Nous sommes, dans un club, au sein d'une communauté de vie, de valeurs, dont les membres sont parties prenantes d'un projet collectif. Titulaires de droits et de devoirs dans le cadre statutaire associatif, ils ont à faire vivre ce projet collectif, dans une construction sociétale partagée, avec des pratiques encadrées et sécurisées.

L'Entente des Mauges est gérée par un comité directeur élu par les adhérents de l'association lors de l'assemblée générale annuelle. Il élit chaque année suite à l'assemblée générale un bureau et les postes de président, secrétaire et trésorier. Les activités sont organisées par des commissions et animées par des bénévoles ou des salariés.

L'équipe salariée est constituée d'un directeur, d'éducateurs sportifs spécialisés en athlétisme, d'enseignants en activité physique adaptée pour le sport adapté et les activités de forme et santé.

L'Entente des Mauges est structurée en commissions afin de faire des propositions au bureau de l'association qui sont discutées et votées par le comité directeur chaque mois. Tous les adhérents à partir de 16 ans peuvent intégrer une commission dont voici la liste :

- | | | |
|--------------------|--------------------------|--------------------|
| - école athlétisme | - sport adapté | - communication |
| - athlétisme | - marche nordique | - animation |
| - team élite | - sport santé | - jury/compétition |
| - running | - finances / partenaires | |

Les adhérents à l'Entente des Mauges s'engagent à :

- Participer à la vie associative en aidant au moins une fois par saison aux différentes organisations du club.
- Être ponctuel aux séances.
- Accepter la diffusion de leur image : prise lors des entraînements, manifestations, compétitions et stages, sur les différents supports de communication du club (plaquette, site internet, réseaux sociaux etc) et des fédérations auxquelles le club est affilié.
- Porter le maillot de l'Entente des Mauges sur les manifestations : lors des Championnats, des épreuves à label, sur les organisations ou co-organisations du club.
- Les adhérents doivent avoir un comportement correct sur le stade et dans le club à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs et dirigeants, des parents et responsables du stade.

Règlement en date du 14/06/2021

ENTENTE DES MAUGES

4 rue du Haras, Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Tél. 02 41 63 55 76
ententedesmauges@gmail.com

